

# COMMUNE DE WEITBRUCH

## PROCES-VERBAL

### De la séance du conseil municipal du 23 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 mars à 19h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 14 mars 2018 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire Fernand HELMER

<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>23</b>
----------------------------------------	-----------

<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>16</b>
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : Micheline BLANCK, Damien HENRION, Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude KREBS, Jean-Claude GOTTRI

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

Jean-Marie KALLENBACH, François DISS, Germain WOLFF, Angèle GELDREICH, Bruno DEBUS, Jean-Marc SUSS, Christa METZ, Esther MERINO, Eddy FAULLIMMEL, Laure BIENFAIT

<b>Absents excusés avec pouvoir</b>	<b>5</b>
-------------------------------------	----------

Mme Brigitte RIEHL donne pouvoir à M. Damien HENRION

Mme Véronique KOST donne pouvoir à Mme Micheline BLANCK

Mme Audrey GASSET donne pouvoir à Mme Esther MERINO

Mme Valérie BECKER donne pouvoir à Eddy FAULLIMMEL

M. Albert JUNG donne pouvoir à M. Jean-Claude KREBS

<b>Absent excusé</b>	<b>2</b>
----------------------	----------

M. Jean-Marc PFRIMMER, Mme Sandrine LUX

**Quorum :** calcul du quorum :  $22 : 2 + 1 = 12$ .

Avec 16 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Marie-Thérèse WEISBECKER, directrice générale des services

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et à M. Guillaume ZILIO et Mme Anne

HOELLINGER de Nunc Architectes, Mme Anne-Claire STIEL de Nunc +, et M. Pascal GRAYER de GECOBAT représentant l'équipe de maîtrise d'œuvre de la nouvelle maison de l'enfance puis entame l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Jeunesse – construction de la nouvelle maison de l'enfance – validation de l'APD
3. Informations et questions diverses

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2018 a été transmis le 22 mars 2018 et n'a fait l'objet d'aucune observation écrite.

Aucune observation orale n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

### **2. Jeunesse – construction de la nouvelle maison de l'enfance – validation de l'APD**

Le maire donne la parole à Monsieur Guillaume ZILIO pour présenter l'avant-projet définitif de la nouvelle maison de l'enfance.

Tout d'abord, M. ZILIO rappelle l'historique du dossier : le concours et l'APS.

Ensuite il présente les plans de l'APD, les diverses vues et études en expliquant les différentes évolutions liées aux études Climaxion et E+ C-, à l'étude de sol, aux observations du comité de pilotage et des utilisatrices pour obtenir notamment un projet passif tout en privilégiant la lumière naturelle et le rapport à l'extérieur (nature), compact (réduction d'une cinquantaine de m<sup>2</sup> de circulation et de locaux techniques soit près de 8% de la surface de plancher du projet), avec un confort acoustique et une qualité de l'air, des meubles conçus sur mesure pour répondre au plus près aux besoins, tout en respectant l'enveloppe budgétaire.

Enfin, M. ZILIO présente le planning qui a été très serré jusqu'à présent et qui le sera également à l'avenir pour permettre une réception des travaux dans les délais impartis soit en novembre 2019.

Après avoir entendu l'exposé de M. ZILIO,

**Le conseil municipal,**

**Vu** l'APS approuvé par le conseil municipal le 11 janvier 2018 pour un montant du 1.909.803 € HT

**Vu** le rapport de l'étude de sol et les conséquences financières soit une majoration de 47.487 € HT

**Vu** le projet APD soumis et les choix retenus par le conseil municipal (des matériaux biosourcés, le chauffage gaz et la toiture en zinc) pour un montant de 1.967.563 € HT

**Décide à l'unanimité**

- D'approuver l'Avant-Projet Définitif pour un montant total de 1.967.563 € HT
- De valider les plans de financement estimatifs en euros HT suivants :

## PLAN DE FINANCEMENT – MULTI-ACCUEIL

DEPENSES		RECETTES		
Poste de dépenses	Montant HT	Organismes Financeurs	Montant HT	Taux
Travaux	867.168	DETR	245.738,70	20,00 %
Autres dépenses *  Acquisition de terrains, mobilier, honoraires, études, tolérances, révisions	361.525,50	CAF	313.424	25,51 %
		FEADER*	251.496	20,47 %
		REGION GRAND EST* «Bâtiments passifs» Etudes + travaux	23.730	1,93 %
		ADEME * E+ C- (études)	3.364	0,27 %
		COMMUNE / EMPRUNTS	390.940,80	31,82 %
TOTAL	1.228.693,50	TOTAL	1.228.693,50	100 %

\*Au prorata de la surface entre le périscolaire (55,09 %) et le multi-accueil (44,91%)

## PLAN DE FINANCEMENT PERISCOLAIRE et COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

DEPENSES		RECETTES		
Poste de dépenses	Montant HT	Organismes Financeurs	Montant HT	Taux
Travaux /périscolaire	1.063.731	DETR	617.547,80	40,00 %
Travaux /Cour de l'école élémentaire	36.664	CAF	180.000	11,66 %
Autres dépenses * Acquisition de terrains, mobilier, honoraires, études, tolérances, révisions	443.474,50	FEADER*	308.504	19,98 %
		REGION GRAND EST* «Bâtiments passifs» Etudes + travaux	29.110	1,89 %
		ADEME * E+ C-(étude)	4.126	0,27 %
		COMMUNE / EMPRUNTS	404.581,70	26,20 %
TOTAL	1.543.869,50	TOTAL	1.543.869,50	100 %

\*Au prorata de la surface entre le périscolaire (55,09 %) et le multi-accueil (44,91%)

## PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

	Dépenses	Recettes	
<b>Total des travaux</b>		État (DETR)	863.286,50
MULTI ACCUEIL 868.784		CAF	493.424
PERISCOLAIRE 1.065.715	1.967.563	FEADER	560.000
COURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE 33.063		Région Grand Est « Bâtiments passifs »	52.840
Acquisitions de terrains	100.000	ADEME	7.490
Mobilier	120.000	COMMUNE EMPRUNTS	795.522,50
Honoraires, études	391.000		
Tolérances et révisions	194.000		
<b>Total</b>	<b>2.772.563</b>	<b>2.772.563</b>	

- De valider le planning prévisionnel suivant :
  - Appel d'offres : 13/06 au 20/07/18
  - Démarrage des travaux : 29/10/18
  - Réception des travaux : 29/11/19
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces correspondantes,
- De charger le maire de solliciter toutes les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux et notamment celles mentionnées dans les plans de financement ci-dessus,
- D'inscrire la dépense aux budgets primitifs 2018 et 2019 en fonction de l'avancement des travaux.

### 3. Informations et questions diverses

#### Les dates à retenir

DIVERS	Séances du Conseil Municipal en 2018
<p><b>Mardi 3 avril à 19h30</b> : commission réunion /étude de faisabilité pour les nouvelles installations sportives</p> <p><b>Mardi 10 avril à 18h00</b> : comité de pilotage Nouvelle maison de l'enfance</p>	<p><b>Les jeudis :</b> 26 avril 14 juin 5 juillet (en option) 13 septembre 25 octobre</p> <p><b>Vendredi : 14 décembre</b></p>

Le maire clôt la séance à 22h10

Lu et approuvé :



Le Maire,  
Fernand HELMER